

COMEX TIGER

Compte-rendu de la réunion du 26/05/2023

Périmètre

41 participants : cf. émargement en pièce jointe

Documents transmis

- Support de présentation de la réunion
- Feuille d'émargement

Ouverture de la réunion du COMEX par Denis Bertin

1. AAP TFR 2023 étape 2 : Bilan des candidatures

41 parcours de Master sont candidats à l'étape 2 de l'AAP Transformation de la Formation par la Recherche 2023. 12 parcours sont adossés à un institut d'établissement (financement par TIGER) et 29 ne sont pas adossés (financement par l'IDEX).

37 renforts sont en phase d'accompagnement, 11 renforts sont en phase de transformation et 15 renforts sont en phase de labellisation.

14 parcours ont choisi 1 renfort, 21 ont choisi 2 renforts et 6 ont choisi 3 renforts.
Le renfort le plus représenté est le renfort MSE&C avec 29 positionnements.
Le renfort Recherche a reçu 23 candidatures et le renfort Internationalisation 22.

L'équipe opérationnelle est en train d'évaluer les candidatures et les résultats seront notifiés aux lauréats en juillet. Le conventionnement et le démarrage des projets auront lieu en septembre 2023.

Quelques différences avec les candidats de l'AAP TFR 2022 :

- ce n'est plus le renfort Recherche mais le renfort MSE&C qui est le plus demandé
- c'est le dispositif Evènements qui a été le plus sollicité
- apparition de la FDSP qui ne s'était pas positionnée sur l'AAP TFR 2022

Remarques et questions :

VP Formation :

TFR s'inscrit pleinement dans la stratégie formation 24-28 au niveau des maquettages en Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) => TFR n'apporte pas de contraintes supplémentaires via les compétences recherche qui peuvent être dispatchées dans un/plusieurs blocs. Ce point a été abordé lors de l'atelier « Structuration de la formation en BCC » animé par Violaine Sevez et Sophie de Cacqueray ; il y a une réelle volonté d'accompagner les parcours et les composantes dans la mise en place de ces BCC.

Eric Kajfasz et JC Sourisseau :

Est-ce qu'une phase de négociation sera possible entre les propositions des IE et de l'UFR ? Car l'UFR demande déjà d'une copie des maquettes fin juin.

Réponse de Sophie de Cacqueray : le cadrage au niveau d'AMU a déjà été fait, co-construit et testé, discuté en CFVU (au niveau des compétences, etc.) et revu en fonction => ce travail est fini. Actuellement, en interne de chaque composante, il va y avoir des allers-retours avec des consignes pour refaire les maquettes, faire des ajustements, etc.

Eric Kajfasz : Jusqu'à quand ces discussions seront possibles ?

Sophie de Cacqueray : Les maquettes doivent remonter à la fin de l'année civile (décembre 2023) et pas avant.

Idéalement, il faudrait pouvoir poursuivre les discussions jusqu'à fin septembre, notamment en ce qui concerne les modifications de maquette dans le cadre du projet IE, d'autant que les nouveaux porteurs de la nouvelle maquette n'étaient pas dans les discussions précédentes.

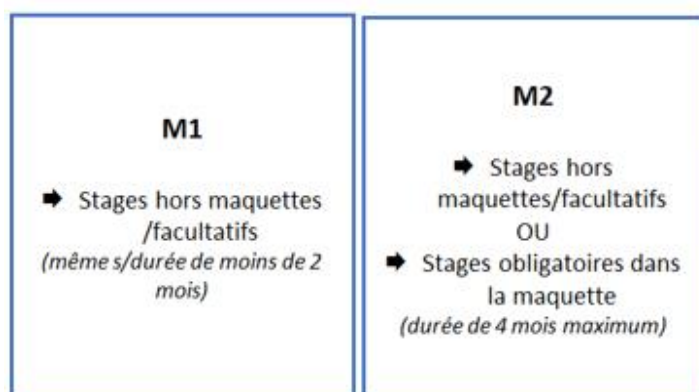
P. Pudlo et S. Lazzarini : en FDS, nous avons demandé le brouillon des maquettes en amont pour pouvoir en discuter car les BCC doivent être votés en département fin juin. Il y a donc des deadlines en interne qui font que cela fige rapidement les choses. Toutefois, il y aura une certaine souplesse malgré tout, si nécessaire.

Une nouvelle discussion est prévue avec le doyen d'ALLSH.

2. AAP TFR : Dispositif Stage : Note de cadrage

Suite aux remontées et nombreux questionnements, une note de cadrage sur le dispositif stage a été rédigée pour accompagner les lauréats de l'AAP TFR à mieux identifier les périmètres de ce dispositif dans une volonté d'harmoniser les informations qui étaient dans le texte de cadrage et le guide de l'AAP, agrémentées de nouvelles propositions que l'équipe TIGER souhaiterait apporter.

Celle-ci précise mieux le cadrage du public ciblé :



Ce cadrage est identique dans le cadre /ou hors cadre du Cum Laude en M1 et M2. Il permet de réduire les iniquités de traitement entre étudiants.

Proposition de réévaluer l'enveloppe du dispositif stage (2 500€ au lieu de 2 400€) pour s'aligner au taux horaire national.

Concernant le conventionnement (IPRO et convention de stage A*MIDEX), proposition de simplifier le financement des stages supérieurs à 4 mois => centralisation du financement total de la gratification de stage sur un seul centre de coût par le biais d'une FIS (Facturation Inter-Société). Procédure allégée dans le dépôt de la convention sur Ipro (validée par la DEVE, la DAF et la DAJI).

Nouveauté : un seul modèle de convention sera à utiliser (Modèle AMU-IPro) et l'information financière sera intégrée manuellement (Centre de Coût + EOTP sur lequel la gratification doit être payée + signature de l'ordonnateur).

Remarques et/ou questions :

P. Pudlo :

- Est-ce qu'un système de FIS sera vraiment plus simple qu'une double convention ? Pourquoi ne pas rester sur une double convention ?

⇒ Réponse de D. Bertin : Cette nouvelle proposition émanait d'une demande précédente. On ne peut pas demander à l'équipe TIGER de travailler dans un sens et puis demander l'inverse.

- Pourquoi en M1 uniquement des stages hors maquette ? Cette contrainte fait que s'il y a déjà un stage dans la maquette, on ne peut pas le prolonger avec un financement TIGER et donc, qu'il n'est pas possible d'utiliser ce dispositif sur le M1. Pourquoi cette différence entre M1 et M2 ?

⇒ Réponse de C. Bordi : en M1, les étudiants ne sont pas rémunérés et donc, si on les rémunère, cela crée un problème d'équité entre les étudiants alors qu'en M2 ils sont tous rémunérés

F.Torre :

- Dans le cas d'un financement de la gratification de stage en partie par un partenaire hors AMU (ex : CNRS), le partenaire demandera à apparaître sur la convention et donc, il faudra refaire une double convention

- Pourquoi 4 mois et pas 5 ?

=> pour toucher un plus grand nombre de stagiaires, on ne peut pas revenir sur des décisions prises il y a deux ans.

C. Lavoute :

- Est-ce que les CdP des IE pourront avoir accès à IPRO pour faciliter la gestion ?

⇒ Cette possibilité va être discutée et plus globalement, il faudra identifier la/les personne(s) en charge sur Ipro.

- La mise en place d'une prolongation ne pose pas de problème dans son cas : 1 seule convention est faite en précisant que 4 mois sont financés par TIGER, il est possible de faire un avenant à cette convention.

S. Lazzarini :

- Est-ce que ce sera le même fonctionnement pour des stages sur fonds IE ?

⇒ Oui, pour tous les fonds AMIDEX.

N. Bonnardel :

- Certains stages de M1 sont indemnisés, alors le cadrage actuel est réducteur. Pourquoi ne serait-il pas possible de faire un stage classique dans la maquette et puis de prolonger en stage facultatif via le financement TIGER ?

⇒ A. Kammoun : c'est la structure d'accueil et les signataires qui comptent => pas le laboratoire mais l'employeur/financeur

- Risque : Attention à la rupture d'égalité entre laboratoires CNRS et hors CNRS.

G. Carty :

- QUID de l'argument de rupture d'équité entre étudiants par rapport aux stages maquettes/hors maquette M1 car de toute façon, les dispositifs TIGER ne sont attribués qu'à certains étudiants sélectionnés et donc rupture d'équité partout.

F. Torre :

- Qui est signataire comme structure d'accueil pour une convention en M2 ? Sur crédits AMU, c'est le directeur de l'unité et sur financements Amidex, est-ce qu'il y a une délégation de signature ?

Plusieurs aspects vont être rediscutés avec la VP formation.

3. Labellisation : nom du label

Proposition de nom pour le label

Expérience + Nom du Renfort : Recherche / Internationalisation / Monde Socio-Economique et Culturel

Proposition de présentation du label

Le label vise à valoriser les parcours de Master qui ont opéré une transformation de leur formation en cohérence avec la vision et la volonté politique du site. Cette transformation garantit que les étudiants ont acquis un maximum de compétences grâce à une formation adossée à la recherche, en lien réel avec les acteurs du monde professionnel et davantage intégrée dans le contexte international.

Les étudiants et futurs diplômés des parcours labellisés auront acquis des compétences leur permettant de travailler avec des équipes de recherche internationales, de poursuivre leur parcours vers le niveau doctorat ou d'améliorer leur insertion professionnelle.

Remarques et/ou questions :

P. Pudlo : il faut faire attention à cette proposition qui crée une distinction entre des masters recherche vs masters MSE&C et/ou international, alors que TFR a une base commune recherche.

Suggestions :

- ⇒ Repréciser dès le début dans la description que le label a un socle commun
- ⇒ Mettre uniquement Expérience : pas assez parlant
- ⇒ Meilleure proposition (C. Lavoute) : mettre « Recherche » à chaque fois et dans le cas d'un renfort Recherche, on indiquera si recherche approfondie ou ++ car l'aspect recherche est important et cela permettra de montrer que le lien est toujours connecté à avec la recherche, quel que soit le choix du renfort.
- ⇒ Autre suggestion de F.Torre : mettre un intitulé de personnage de recherche (ex : prix Nobel) - ça ne parlera pas à tt le monde car cela dépend trop de la discipline.

4. TRIPs – vague 1 – Projet ISMED

Question (E. Kajfasz) : est-ce que les budgets sont alloués en TTC ou en HC ?

Toutes les maquettes budgétaires vont être reprises avec la DAF afin de vérifier si les règles financières sont appliquées (financements correctement fléchés). Puis, un échange avec l'agence comptable nous permettra de vérifier les dépenses sujettes à la TVA, et celles qui ne le sont pas. En toute logique, les dépenses d'investissement (équipement) devraient être en hors-tax. A voir pour le reste.

Le plus est d'exprimer les besoins en HC et de moduler en fonction des arbitrages qui seront faits. On essaiera de garder une certaine flexibilité par rapport aux types de dépenses et montants.

5. TRIPs : AAP 2023 – vague 2 - Texte de Cadrage

Le texte de cadrage de l'AAP va être diffusé.

Le texte de cadrage ne change pas sur les principes fondamentaux :

-  Rappel des objectifs de la mise en place des TRIPs :
 - Rendre les formations plus attractives en expérimentant via la mise en place d'un nouveau type de plateforme d'enseignement favorisant la recherche et l'interdisciplinarité
 - Implanter physiquement les instituts d'établissement pour accroître leur visibilité au sein du site d'Aix-Marseille, en articulation avec le projet CISAM+
 - Soutenir un effort de transformation de la formation par la recherche via des actions pédagogiques innovantes accessibles aux étudiants de Licence, Master et Doctorat
 - Permettre le développement ou le renforcement de compétences

R.Giorgi : difficulté liée à l'implantation physique de la TRIP car les IE ont des unités de recherche qui peuvent être sur des sites différents.

Remarque de F. Torre : le même problème se pose par rapport à l'implantation des étudiants, car les formations sont implantées sur différents sites.



Public cible de l'AAP :

- Ambition de doter tous les Instituts d'Etablissement d'un TRIP.
Budget prévu pour environ 8 TRIPs
- Les TRIPs devront obligatoirement être portés par un ou plusieurs instituts d'établissement.
Toutes les formations de l'université pourront être accueillies par les TRIPs
- Chaque TRIP devra prévoir d'inclure dans son projet a minima un master engagé et financé par le projet TIGER.



Financement des TRIPs

Le budget disponible pour cet appel à projets est de 2 400 000 € (environ 8 TRIPs)

Le budget sera co-financé par France 2030 et l'Idex.

Remarque d'E. Kajfasz : TRIP financée par d'autres fonds (régional) et donc, il y aura une convention de versement qu'il transmettra avec la fiche actualisée.

Equipement et fonctionnement

Pas de critère indicatif concernant le montant minimum et maximum d'un projet.

A noter : le financement des TRIPs concerne l'installation d'un environnement lié à la pratique par la recherche pour les étudiants.

Masse salariale

Non éligible dans le cadre de cet appel, mais il existe la possibilité de faire appel à l'action « Soutien RH aux plateformes technologiques et interdisciplinaires » d'Aix-Marseille.

Masse de fonctionnement

Les gratifications de stage ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel.

Remarques et/ou questions :

Le co-financement est toujours possible et il sera possible de solliciter également un soutien RH par le biais de l'AAP Soutien RH des plateformes qui sera lancé le 6 juin prochain pour les projets lauréats d'un TRIP.

La période durant laquelle les fonds TIGER peuvent être utilisés pour la mise en œuvre d'un projet TRIP reste à fixer.

Un besoin de rallonger les délais est demandé.

C. Lavoute : pour certaines dépenses comme du matériel, il y aura la possibilité d'engager les dépenses rapidement mais dans le fonctionnement de la plateforme, on ne peut pas émettre de BC à l'avance car on payera en fonction de l'utilisation qui se fera au fur et à mesure du TRIP. Par ailleurs, il faudrait laisser de la flexibilité au niveau des dépenses car il y aura des ajustements.

Proposition de 12 à 18 mois pour l'utilisation de l'enveloppe globale ou pour l'engagement des dépenses => trop court si achat via des marchés publics.

Le délai d'engagement des crédits proposé sera revu et une nouvelle périodicité sera proposée ultérieurement.

Au niveau des éléments de cadrage, les critères d'éligibilité obligatoires ou en bonus sont les mêmes que ceux du premier AAP TRIPs.

Un prérequis a été ajouté (au niveau de l'AMI) : associer dès le début du processus de candidature les différents services et directions centrales qui pourraient être concernés et impliqués dans le projet.
Ex : DEPIL, DIRNUM, DHSE, etc.

Remarque sur le critère lié à l'engagement étudiant : il s'agit d'actions qui ne sont pas forcément inscrites dans la formation, autrement dit qui ne comptabilisent/capitalisent pas des crédits), ex : compétition, challenge.

Pierre Pudlo : Le « référent administratif » est une terminologie n'existant pas à l'université: le texte de cadrage sera revu pour tenir compte de cette remarque.

Calendrier de l'AAP TRIPs :

- 6 juin : lancement de l'AAP
- 11 juin : Webinaire Lancement
- 6 juin – 7 juillet : étape 1 – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Juillet : visites sur site en mobilisant les directions centrales
- 10 juillet au 25 juillet : Evaluation (AMI)
- 25 juillet - 15 septembre : Etape 2 – Candidature à l'AAP (*attention deadline revu au 10 octobre – suite aux remarques du COMEX*)
- 15 septembre – 15 novembre : Evaluation administrative et scientifique
- Juillet 2024 : Notification AAP TRIPs

Remarques et/ou questions :

Plusieurs problèmes liés au calendrier : délais trop courts et chevauchements avec d'autres évaluations/travaux :

- Phase 2 : les dates tombent en pleine période de vacances scolaires et de préparation de la rentrée (août-début sept).
- En parallèle : évaluation des instituts d'établissement la première semaine de juillet.
- En parallèle : travail sur la construction des maquettes pour la prochaine accréditation => au 15 sept, ils ne seront pas encore dans la finalisation des maquettes, or les TRIPs s'inscrivent également dans ce travail.

Il faut plus de temps pour élaborer des projets de qualité. L'équipe opérationnelle va essayer de décaler de 3 semaines mais plus sera difficilement possible, car Amidex est aussi soumis à des contraintes et cela dépendra également de l'organisme externe qui fait les évaluations. On va essayer de réduire les délais de l'expertise. On reviendra rapidement vers les candidats à ce sujet.

Concernant les financements de la vague 1, l'idée sera de créer une eotp unique par TRIP mais cela dépendra des retours de la DAF. A priori, il sera possible d'engager les conventionnements et de débloquer les budgets au début de l'été 23.